

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2017 À COMPTER DE 19h00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-12-436

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Formation des nouveaux élus;**
- 4. Autorisation des dépenses pour Plaisirs d’hiver;**
- 5. Période de questions;**
- 6. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

RÉSOLUTION 2017-12-437

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise les formations suivantes :

Heidi Fortin	Comportement éthique	17-02-2018 à Racine
Heidi Fortin	Rôle et responsabilité des élus	21-04-2018 à Racine
Carol Boivin	Comportement éthique	27-01-2018 MRC Memphrémagog

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LES *PLAISIRS D'HIVER*;

RÉSOLUTION 2017-12-438

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise un budget de 7 500 \$ pour couvrir les dépenses pour les *Plaisirs d'hiver 2018*, notamment pour la publicité et les activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2017-12-439

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 19h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».